

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Biodiversité, Eau, Patrimoine

Département Territoires, Sites et Paysages

Affaire suivie par : Julien MATHIEU
julien.mathieu@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 45 83 22 72

Dijon, le 06 MARS 2017

Note de synthèse
de la participation du public au titre de
l'article L.123-19-1 du code de l'environnement

Objet : Synthèse de la participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de La Truchère – Ratenelle 2016-2025

Le plan de gestion de la réserve naturelle nationale de La Truchère – Ratenelle, dans le département de la Saône-et-Loire, a été révisé pour la période 2016-2025. En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, une participation du public a été organisée sur le projet d'arrêté préfectoral approuvant ce plan de gestion.

Du 25 janvier au 16 février 2017 inclus, le public a eu la possibilité de prendre connaissance et de faire connaître ses observations sur :

- le plan de gestion 2016-2025 rédigé par le gestionnaire de la réserve naturelle ;
- l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) du 15 décembre 2016 et les réponses formulées par le gestionnaire de la réserve naturelle ;
- le compte-rendu de la réunion du comité consultatif de gestion du 17 mai 2016 validant le plan de gestion 2016-2025 ;
- le projet d'arrêté préfectoral d'approbation.

Une seule contribution ne remettant pas en cause le plan de gestion tel que rédigé a été reçue. Aussi il est proposé de poursuivre son instruction conformément au projet initial.

Annabelle MARECHAL

